

ANNEXE 2

DÉCLARATION TRIMESTRIELLE D'ACQUITTEMENT DE LA TAXE INTÉRIEURE DE CONSOMMATION SUR LES HOUILLES LIGNITES ET COKES (TICC)

FACTURÉ (1)

(1) Cocher la case correspondante, selon que le redevable est un fournisseur ou un consommateur redevable (ayant lui-même importé, introduit, extrait ou produit)

CONSOMMÉ (1)

AU COURS DU TRIMESTRE DE : du : _____ au : _____				
A	REDEVABLE			
	Nom ou raison sociale :		Siret :	
	Adresse :			
B	Numéro d'enregistrement de la déclaration d'existence :			
	Représentant fiscal : (si le redevable n'est pas établi en France)		Siret :	
	Adresse :			
C	BUREAU DE DOUANE DESTINATAIRE			
		LIQUIDATION DE LA TAXE	Quantités en MWh (trois chiffres après la virgule)	Nombre d'utilisateurs
D	Quantités de houilles, lignites et cokes facturées ou consommées pendant le trimestre			
	Quantités exonérées ou non taxées			
E	Usage autre que combustible			
F	Double usage			
G	Fabrication de minéraux non métalliques			
H	Production de produits énergétiques			
I	Production d'électricité			
J	Production ou extraction de houilles, lignites et cokes			
K	Valorisation de la biomasse			
L	Autres cas (*)			
M	TOTAL des quantités exonérées ou non taxées (somme des lignes E à L) en MWh			
	Entreprises grandes consommatrices d'énergie bénéficiaires de l'un des régimes prévu à l'article 265 <i>nonies</i> du code des douanes			
N	Quantités taxables au titre du régime prévu aux alinéas 1 et 2 de l'article 265 <i>nonies</i> du code des douanes arrondies au MWh le plus voisin ¹⁾		MWh	
O	TICC due à taux réduit : ligne N x 1,19 :		€	
N'	Quantités taxables au titre du régime prévu à l'alinéa 3 de l'article 265 <i>nonies</i> du code des douanes arrondies au MWh le plus voisin ¹⁾		MWh	
O'	TICC due à taux réduit : ligne N' x 2,29		€	²⁾ La fraction égale à 0,5 est comptée pour 1
P	Quantités taxables à taux plein arrondies au MWh le plus voisin ¹⁾ : ligne D – (ligne M + ligne N + ligne N')		MWh	(2) Le tarif de la TICC est indiqué au point 6 de l'article 266
Q	TICC due à taux plein : ligne P x tarif de la taxe ¹⁾ :		€	

R	TICC totale due : ligne O + ligne O' + ligne Q ¹⁾
	€

(3) La TICC est exprimée en euros et arrondie à l'euro le plus proche.

ENGAGEMENT DU DECLARANT	
S	Je soussigné (e), représentant habilité de la société, atteste de l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration
	Signature Le :

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION			
Moyen de paiement	Enregistrement		Prise en recette
	Date de réception :		Code taxe :
Virement	N° d'enregistrement :		Date :
Chèque bancaire	Cachet et signature :		N° :
Chèque postal			Montant pris en compte en € :
Mandat			
Numéraire			
Autre moyen de paiement			

* Quantités livrées à un fournisseur en France ou à l'étranger, quantités livrées à un utilisateur final à l'étranger



L'administration des douanes et droits indirects vous accompagne dans une relation de confiance :
 - vous avez le droit de vous tromper lorsque vous remplissez une déclaration et de la rectifier, en payant les droits et taxes dus, sans être pénalisé ;
 - vous avez le droit de nous demander un contrôle afin de vérifier si vos processus sont conformes à la réglementation ;
 - vous avez le droit de nous demander de prendre une position qui nous engage sur votre situation, au regard du droit fiscal.